



Problèmes d'acquisition dûs au vendeur

Par **swc**, le **04/08/2009** à **00:13**

Bonjour,

nous avons signé un compromis de vente dans une agence immobilière en janvier 2009 pour une date de signature prévue pour mai 2009.

La date était volontairement allongée car il s'agit d'une grande propriété à diviser en deux : doublage des compteurs eau, gaz électricité et cloisonnement intérieur et extérieur (jardin).

Arrivé au mois de mai, le vendeur nous a demandé de repoussé de 2 mois et demi la signature car les délais de GRDF sont longs... Nous avons donc signé à l'amiable un avenant mais toujours rien.

Notre notaire nous a convoqués pour faire le point. Le vendeur voulait nous vendre la maison pas entièrement divisée : les compteurs sont tous fonctionnel dans l'autre partie de la maison et nous demandais donc de les utiliser en attendant (...)

Notre notaire voulais au début faire un séquestre en fonction des travaux restant, mais en voyant la liste, il nous à vivement déconseiller de signer.

Nous nous retrouvons donc ce jour toujours sans maison, et un bébé en route. Nous craignons que le vendeur refuse la vente parceque ca lui parait trop dur. A-t-il le droit de refuser de signer 9 mois après le compromis?

Le vendeur nous a donné la date à laquelle EDF passerait poser le dernier compteur et on devrait signer en septembre. Que me conseillez vous, qu'a-t-on le droit de demander/exiger? Que peut on faire pour accélérer les choses, pour le forcer? A-t-on le droit de demander des dommages et interets?

Merci d'avance pour vos réponses